

Monsur lo President, ben caras e cars collègas elegidas e elegits

*Intervention à propos de l'adoption du Contrat de Plan Etat Région (CPER 2015 - 2020) –
Assemblée plénière du Conseil Régional « Provence-Alpes-Côte d'Azur » du 29/05/2015*

Etait-il réellement pensable que le Contrat de Plan consacre un chapitre à la culture sans que mention soit faite de la **promotion des langues régionales** ? Pour celles et ceux qui, faisant acte de citoyenneté et il faut les en remercier, se sont mobilisés la réponse est clairement négative. Je veux aussi rendre hommage aux services de notre Région qui ont œuvré pour cette reconnaissance et saluer le geste de l'Etat qui, in fine, a accepté cette proposition.

Par langues régionales il faut entendre **Occitan/Langue d'Oc**, qui dans ses variantes provençale, alpine et niçoise est la langue de notre région. Les représentants du **forum d'Oc**, qui en assurent la promotion, sont ici avec nous. Egalement présent le **Capoulié du Felibrige**. Gramaci en toei! Et c'est au nom des droits dus à cette même langue que notre collègue **David Grosclaude**, conseiller régional d'Aquitaine, a entamé une **grève de la faim**. Une grève pour que l'Office Public de la Langue Occitane voit officiellement le jour, pour que ne disparaisse pas cette langue historique de France.

Mais parler de langues au pluriel c'est aussi faire état du **formidable apport des générations de migrants** qui ont fait souche dans le territoire régional. Plus que toute autre « **Provence-Alpes-Côte d'Azur** » **s'est nourrie de l'apport de ces nouveaux arrivants**. Sa langue historique est au cœur des influences, grecques, celto-ligures et surtout latine.

Alors au-delà du symbole pourquoi est-il **important** que cette mention figure dans ce contrat ?

- ✓ Ça l'est d'abord au nom de **l'égalité républicaine** vu que dans plusieurs régions, Corse, Bretagne... les projets liés aux langues régionales sont déjà nombreux.

- ✓ Ça l'est ensuite parce que l'article 75-1 de la **Constitution** stipule que les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France et que la **loi MAPTAM** de 2014 rend compétentes les régions pour leur promotion.
- ✓ Ça l'est surtout car il y a urgence à ressourcer le vivre ensemble, à réinventer une **personnalité régionale ouverte et solidaire**. Sur cette terre européenne et méditerranéenne nous sommes nombreux à venir de partout ailleurs. Aussi pour faire société il nous faut échanger, partager, mettre en commun. Notre **langue d'Oc**, millénaire et toujours actuelle, notamment dans ses accents, a toujours participé de cette logique d'intégration.
- ✓ Ça l'est enfin puisque les langues régionales sont un plus pour l'économie, l'attractivité et donc pour l'emploi. Partout en Europe les régions qui réussissent ont su promouvoir une identité forte. Est-ce que **l'Occitane en Provence** serait cette réussite mondiale sans la langue d'Oc, sans le soutien de notre collectivité, sans les dispositifs de l'Etat et de l'Europe ? On le voit bien les choses sont liées.

Pour conclure je voudrais, au nom de **l'exception culturelle, régionale, interrégionale comme hexagonale** et parce que cette mention ouvre la porte à de **futurs investissements**, dire avec la plus grande force que pour les CPER, **comme dans les collèges**, « nostro bello e rebello lengo d'O » **refuse désormais de se taire**.

Dònas e Sénhers, cars collègas avec cet important ajout c'est une page qui se tourne. Et dans l'espoir que ce message nous soit commun à tous, au-delà de nos options partisans et de nos choix, Oc **pour les langues régionales le temps de l'oubli et du mépris est définitivement et irrémédiablement révolu !**

Vos gramaceji ben de vòstra bòna escota !

Hervé GUERRERA